



ENTREPRISES
ET CHEMINS DE FER
EN CHINE

Bruxelles, le 29 août 2011

Monsieur Vincent Doumier
Administrateur délégué

COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE s.a.

Rue du Bois Sauvage 17
1000 Bruxelles

Monsieur l'Administrateur délégué,

Concerne: loi du 1er avril 2007

nos réf BS/011/044/bs

actualisation de la notification relative à la Cie du Bois Sauvage

Conformément à l'article 74 § 8 de la loi du 1er avril 2007, nous vous informons que la participation dans notre filiale la Compagnie du Bois Sauvage a évolué comme suit pendant la période du 1^{er} septembre 2010 au 1^{er} septembre 2011 : (cfr liste en annexe)

	au 01/09/10		au 01/09/11
E.C.F.C.	262.301	+378.780	641.081
Sinorail	374.000	- 374.000	-
	40,72 %		39,78 %
sur	1.562.710 actions		1.611.612 actions

Nous vous confirmons qu'aucune modification n'est intervenue entre le 1er septembre 2010 et le 1er septembre 2011 dans cette participation qui aurait pu entraîner la perte de la dispense prévue à l'article 74 de la loi précitée ou qui aurait fait naître une obligation de lancer une offre au sens du chapitre III de l'arrêté royal du 27 avril 2007 relatif aux offres publiques d'acquisition.

La s.a. Sinorail nous a cédé sa participation en Compagnie du Bois Sauvage s.a. le 31 janvier 2011 avant sa mise en liquidation, qui a été clôturée le 20 mai 2011.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'expression de nos sentiments distingués,

pour recevoir,
29.08.11
[Signature]

[Signature]
Guy PAQUOT
Président